



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 4512 - Insertion sociale

#### Subventions 2015 aux structures en charge de l'insertion sociale Epicerie sociale intercommunale de MOLSHEIM

#### Rapport n° CP/2015/604

#### Service gestionnaire :

Direction de l'insertion et de l'action sociale

#### Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la décision de la commission permanente du Conseil départemental le montant de la subvention 2015 concernant la nouvelle épicerie sociale intercommunale de MOLSHEIM.

Afin de permettre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active de s'insérer socialement et de se rapprocher de l'accès à l'emploi, le Département soutient les opérateurs d'insertion sociale dont les épiceries sociales.

Elles apportent aux personnes en difficulté (bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, personnes âgées, travailleurs précaires..., orientés principalement par les services sociaux et les CCAS) une aide alimentaire temporaire, par l'achat à 10% de leur valeur de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Les économies réalisées sont destinées à apurer une dette ou régler une facture, dans le cadre d'un accompagnement.

Pour votre information, en 2014, les 16 épiceries sociales cofinancées par le Conseil départemental à hauteur de 183 460 € ont accueilli 3 147 familles, soit 8 578 personnes. L'attribution de la présente subvention se fonde sur l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise en œuvre de toute aide ou action relative à la prévention et à la prise en charge des situations de fragilité.

L'épicerie sociale intercommunale « Grain de sel », portée par CARITAS, a ouvert ses portes en mai 2015, 20 Rue Ecospace à MOLSHEIM. Il est proposé d'attribuer une subvention 2015 d'un montant de 5 440 € à la Fédération de Charité CARITAS ALSACE, portant l'enveloppe globale dédiée aux épiceries sociales de 183 460 € à 188 900 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 30758                          | 017-6574-561    | 639 910,00 €                                     | 210 591,60 €                      | 5 440,00 €       |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,  
fixe le montant de la subvention 2015 pour la structure figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 5 440 euros,*

*décide que ce montant sera versé au cours du second semestre 2015, au regard des éléments d'activité fournis par la structure et conformément aux modalités de versement prévues dans la convention financière, autorise son président à signer la convention et les avenants correspondants, sur la base de la convention-type annexée, charge son président de mettre en oeuvre ce dispositif.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY